Le mot du Maire

Chers habitants,

1995 – 2005… dix années au service de Postroff. Dix années à rêver, à travailler, à voir ces rêves réalisés.

D'abord les routes : celles de Niederstinzel, d'Eschwiller, du moulin, … toutes à nouveau praticables. Nous voilà reliés, en ligne directe, à nos voisins alsaciens et lorrains. A l'heure où l'Europe toussote, n'est-il pas beau de construire des ponts, à l'échelle de nos villages ?

Puis la création du lotissement. De jeunes familles s'y installent…
Avec celles qui achètent des maisons au cœur du village, voilà que des idées nouvelles, fraîches et stimulantes jaillissent pour Postroff !

L'aménagement de la place du temple : il a fallu batailler pour arracher les subventions européennes, s'armer de patience pour voir débuter les travaux mais seul le résultat compte : le parvis est désormais passage entre l'agitation du monde et le silence du temple. La paroisse a tenu son engagement en payant intégralement la part revenant normalement à la commune. Qu'elle en soit sincèrement remerciée.

La départementalisation de la route menant à Fénétrange, sollicitée dès 1945, enfin obtenue grâce à la pugnacité d'Alfred POIROT, notre conseiller général.

N'oublions pas les heures de bénévolat, déployées par les uns et les autres :

- la construction du local des pompiers par Ernest HOLTZSCHERER notre chef de corps, et son équipe,
- l'aménagement intérieur et extérieur de la mairie, par les adjoints et le conseil municipal
- la création du verger, dans le jardin de l'école, par Marlène FROMEYER directrice de notre école, secondée par quelques personnes de bonne volonté.

L'ouverture de l'école ! Voilà ma plus grande fierté… mais j'en ai déjà tant parlé dans les bulletins précédents…

L'aménagement de la place de la mairie, des usoirs et l'enfouissement des réseaux, rue principale, possible grâce aux subventions européennes… ; cerise sur le gâteau pour toute l'équipe municipale. Faites-nous confiance : au printemps, Postroff sera un beau village.

Voilà tout ce qui fait ma joie et ma fierté !

Mais –heureusement- le succès n'aura pas le temps de me monter à la tête. La vie, très vite, sait vous rappeler qu'il y a aussi des échecs : annuler cette année, la fête des personnes âgées, fut pour moi une profonde déception…

Et c'est humblement et avec courage que je vais, en 2006 encore, faire mon travail de maire. Je sais que je peux compter sur le conseil municipal, je sais que je peux compter sur vous et je vous en remercie.

Bien à vous.

Marie-Claire STEFFANUS

LES DECISIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte administratif 2004 :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
RECETTES : 94.246,64 €
DEPENSES : 69.097,63 €
excédent de fonctionnement de clôture 25.149,01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :
RECETTES : 85.865,87 €
DEPENSES : 95.811,22 €
déficit d'investissement de clôture: 9.945,35 €
RESULTAT DE CLOTURE : excédent global de 15.203,66 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION :
RECETTES : 24.033,11 €
DEPENSES : 2.522,66 €
excédent d'exploitation de clôture : 21.510,45 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :
RECETTES : 4.837,80 €
DEPENSES : 831,59 €
excédent d'investissement de clôture 4.006,21 €
RESULTAT DE CLOTURE : excédent global de 25.516,66 €



LOTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES : 151.758,14 €
DEPENSES : 78.014,30 €
Résultat : excédent de 73.743,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :
RECETTES : 78.014,30 €
DEPENSES : 127.614,65 €
Résultat : déficit d'investissement de clôture 49.600,35
RESULTAT DE CLOTURE : excédent global de 24.143,49 €

fixation des subventions aux associations pour 2005

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des subventions à allouer aux associations, comme suit :
Association sportive de Postroff : 46 €
Donneurs de sang : 61 €
Sapeurs pompiers : 400 € étant donné que l'assurance et les cotisations sont payées par le corps lui-même.
Ligue contre le cancer : 30 €
Club de gymnastique : 46 €

redevance assainissement

Le Conseil Municipal décide de maintenir la redevance d'assainissement comme suit, sans l'augmenter pour l'année 2005 (soit 3,05 Euros le M3 pour les 10 premiers m3 consommés puis 0,40 Euro le m3 pour les m3 suivants) et d'appliquer les abattements relatifs aux exploitations agricoles selon l'arrêté n° 96 DDAF 3 - 017 du 19.2.1996.
La base utilisée pour le calcul de cette taxe est la consommation d'eau pour 2004, telle qu'elle est communiquée par le Syndicat des Eaux de Drulingen et Environs et fixe la date de paiement de cette redevance au 30 juin 2005.

publication des marchés publics 2004

Madame le Maire communique aux membres du conseil municipal, aux fins de publicité à posteriori, la liste des marchés publics de l'année 2004 qui fera l'objet d'un affichage en mairie.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion du Receveur Monsieur

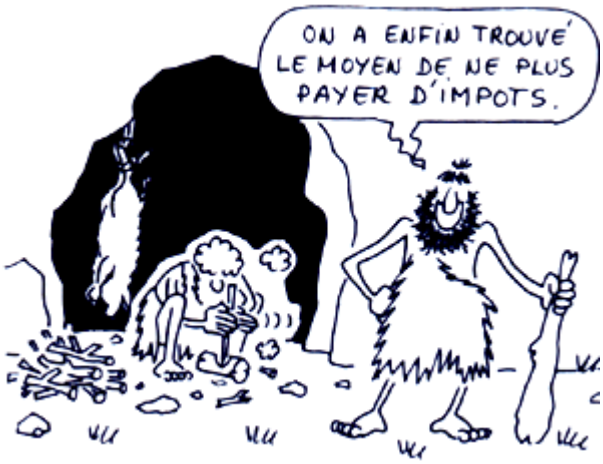
Francis MENRATH pour l'exercice 2004

loyers des logements communaux

Le conseil municipal décide d'appliquer à compter du 1er avril 2005, l'augmentation de la moyenne de l'indice INSEE du prix de la construction aux loyers des logements communaux (indice 3è trim 2003 = 1190/indice 3è trimestre 2004 = 1244,50).
Par cette application, le loyer du logement de l'école passe de 250,66 € à 262,14 € /mois et celui du logement de la mairie de 195,25 € à 204,19 €/mois.

vote des 4 taxes

Après un large débat et l'examen de plusieurs simulations d'augmentation des taxes locales établies par le comptable du Trésor Public, le conseil municipal décide, en définitive de fixer les taux des 4 taxes pour l'année 2005, comme suit, en appliquant aux taux de 2004 un coefficient de 1,020188 (à savoir une augmentation de 2%)
taxe d'habitation : 9,55 %
foncier bâti : 10,08 %
Foncier non bâti : 35,02 %
taxe professionnelle : 8,32 %



entretien de chemins ruraux

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que le Bureau de l'association foncière de Postroff a décidé de procéder à un débroussaillage de plusieurs chemins ruraux et sollicite une participation de la commune.
Or, les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune et, en tant que tels, celle-ci n'a jusqu'à présent jamais entrepris leur entretien et Madame le maire précise que la commune s'acquitte encore, pour 2005 et sur le budget communal, de 5.459,88 € de remboursement d'emprunt contracté en 1990 pour le remembrement rural alors que le produit de la chasse ne représente annuellement que 6.036,98 €, ceci, pour répondre à la question des agriculteurs qui s'interrogent sur l'emploi du revenu de la chasse.

Le conseil municipal décide donc de ne pas participer à ces travaux pour cette année, mais propose de reconsidérer sa position pour les travaux à venir au cours des années suivantes, et ceci, étant donné que le remboursement de la dette liée au remembrement prendra fin en 2005.

OPAH du Pays de Fénétrange

Madame le Maire communique au conseil municipal, le bilan de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) menée par la communauté de communes du Pays de Fénétrange, à savoir pour Postroff :

Sur un total de 7 dossiers dont 4 « locatifs » et 3 « occupants », 5 ont été instruits et ont donné lieu à des travaux à hauteur de 145 090 € et 53.471 € d'aides financières dont 47.773 € de l'ANAH pour les propriétaires occupants, 42.696 € de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs,

et 6.002 € de la structure intercommunale.

vente du presbytère protestant désaffecté

Le conseil municipal :
VU l'arrêté préfectoral n° 04 – DRCL – 59 du 2 juillet 2004 autorisant la commune de Postroff à désaffecter le presbytère protestant
VU la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2004 prononçant la désaffectation du presbytère protestant
VU la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2004 prononçant le déclassement du domaine public du presbytère protestant
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre le presbytère cadastré sous section 2 n° 128 sur 8 ares et 12 centiares de sol, 1 rue de Fénétrange à Monsieur Mario BLAES, 5 rue du Wisch 67560 ROSHEIM au prix de 40.000 €.

Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine : Cession immobilière

Le conseil municipal décide également d'émettre un avis favorable à la cession de la propriété d'un terrain sis à Postroff, (jardin du presbytère protestant) cadastré sous section 2 n° 129 par la paroisse protestante de WOLFSKIRCHEN-POSTROFF-BISCHTROFF.

programme des travaux d'entretien en forêt

Le conseil municipal approuve le programme des travaux à réaliser en forêt présenté par l'office national des forêts en ce qui concerne le nettoiement et l'entretien de cloisonnement. S'agissant du dégagement des limites, il suspend sa décision dans l'attente du résultat des consultations d'entreprises et conditionne sa réalisation dans la limite des recettes de l'exercice.

approbation du Règlement de voirie communale et des redevances d'occupation du domaine routier communal

le Conseil municipal décide d'adopter le règlement de voirie communal et le barème des redevances d'occupation du domaine routier communal

Renégociation d'emprunt

Madame le Maire informant les membres du conseil municipal de l'intérêt de renégocier l'emprunt contracté pour la construction de l'école, leur présente le résultat de sa consultation puis, de ses négociations avec la banque attributaire.
Le conseil municipal, autorise à l'unanimité la transformation du prêt n° 179 697 50 contracté auprès du Crédit Mutuel de Fénétrange, dont le taux d'intérêt passe ainsi de 5,35% fixe à 3,80% fixe avec application d'une pénalité de 3.000 €.

personnel communal - création de poste :

Aide maternelle :



Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'aide maternelle qui interviendra sur le réseau d'écoles

Postroff-Baerendorf dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, aidé par l'Etat.

Attaché territorial :
En application du décret n° 2001-1197 du 13 décembre 2001 et vu sa réussite de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché organisé par le C.N.F.P.T, le poste de Mme Christine BOOS, secrétaire de mairie, est remplacé à compter du 1er septembre 2005 par un poste d'attaché territorial.

rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le conseil municipal accepte le rapport annuel 2004, valide les informations, décide d'en laisser un exemplaire en Mairie à la libre consultation des administrés.



Transfert de compétence numérisation à la CCPF

Le conseil municipal, vu les démarches entreprises en vue de l'élaboration d'une carte communale, sollicite et accepte le transfert de la compétence numérisation à la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange.

programme des travaux d'exploitation - état de prévision des coupes



Le conseil municipal, après délibération, décide d'approuver le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes à réaliser en forêt communale dont l'opération est estimée à 3.900 € HT.

étude du schéma directeur d'assainissement

Le conseil municipal se prononce favorablement à la poursuite des démarches s'y rapportant, à savoir :

- l'étude géotechnique (1.500 € HT / point de sondage)
- l'étude diagnostic (40 € HT/hab.)
- l'étude de zonage (15 € HT/hab.)
- levé géométrique (13 € HT/hab.)

l'ensemble serait subventionné à 80 %.
Et sollicite que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée à la Communauté de Communes du Pays de Fénétrange.

sonnerie des cloches

Madame le Maire avise le conseil municipal que plusieurs riverains de l'église catholique lui ont demandé s'il était possible de suspendre le fonctionnement de l'horloge durant la nuit.



Le conseil municipal, après délibération et vote, décide par 5 voix pour, 3 voix contre et une abstention, de charger la société VOEGELE de procéder à cette suspension de 22 h à 6 h, dans le cadre du contrat d'entretien en cours.

LES REALISATIONS

Mise peinture de l'église protestante

Suivant les conseils de Michel NEGRI, architecte, il a été décidé de réaliser d'abord les travaux de mise en peinture de l'église avant de s'attaquer à l'aménagement de la place car les projections de peintures auraient eu pour effet de tacher les matières minérales utilisées au sol.

Ce projet qui à l'origine ne donnait lieu à aucune subvention a incité Madame le Maire à solliciter Monsieur le Député Alain MARTY qui, comme nous l'évoquions dans notre précédent bulletin, a débloqué ses fonds parlementaires pour un montant de 5.000 €.



Aménagement de la place de l'église

Après une procédure d'appel d'offre, c'est l'entreprise IRION Travaux Publics de Sarre-Union qui a été retenue par le conseil municipal pour effectuer les travaux dont le coût est de 41.673,10 € HT.



Les travaux ont eu lieu en cette fin d'été et ont été menés à terme grâce à une météo clémente.

Cette opération est aussi subventionnée par l'europe, le Conseil général de la Moselle, ainsi que par la communauté des communes du Pays de Fénétrange, la paroisse protestante prenant en charge la différence.

Mairie (2è tranche).

Les travaux de la 2è tranche de réhabilitation de la mairie sont à présent achevés. Le projet, initialement prévu à hauteur de 71.512 € HT a été revu à la baisse étant donné l'opportunité de faire les travaux d'aménagement de la place et de la rue grâce à l'obtention d'une aide européenne.

C'est ainsi :

- que les volets et la porte de garage ont été réparés et remis en peinture au lieu d'être remplacés ;
- que la toiture n'a pas fait l'objet d'une réfection complète, le charpentier ne l'ayant pas jugé nécessaire et enfin,
- que la mise en concurrence des entreprises et surtout, l'intervention bénévole du conseil municipal ont permis de réaliser d'importantes économies.



Le coût de l'opération est donc de 40.661,76 € HT pour laquelle une aide de l'Etat de 14.231 € a été obtenue au titre de la dotation globale d'équipement des communes.

ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de financer les travaux de voirie en attendant d'obtenir le versement des aides promises par l'Europe et par le conseil général de la Moselle, Madame le Maire de Postroff est autorisée à ouvrir auprès du CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 260 000 € dont les conditions sont les suivantes :

- échéance : 31/12/2006
- taux : T4M EONIA + marge de 0,30 point
- intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur une base annuelle de 360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission : commission d'engagement de 0,10 % du montant autorisé, payable à la signature du contrat.



Les sommes utilisées seront ensuite régulièrement remboursées à l'établissement de crédit au fur et à mesure des versements des subventions.

TRAVAUX EN COURS

aménagement de la place de la mairie et de la rue principale

Le projet établi par le bureau d'études PIAL CONCEPT de Sarre-Union relatif à l'aménagement urbain de la place de la mairie et la rue principale est approuvé par le conseil municipal et sera financé à 37 % par le Conseil Général de la Moselle et à 40 % par le programme Européen –OBJECTIF 2 2000-2006 LORRAINE Mesure D-7 Action D.7.2 Améliorer 'aspect visuel des villages. Une subvention est également demandée auprès de la Communauté des Communes du Pays de Fénétrange. Par contre, aucune aide n'est octroyée par l'Etat au titre de la dotation globalement d'équipement.

Le maître d'œuvre de ce projet est donc le cabinet PIAL CONCEPT de Sarre-Union, (il a déjà été chargé de l'aménagement de la place de l'église). Ses honoraires représentent 7% du coût d'objectif.

Le syndicat Intercommunal des eaux (entreprise SOTRAVEST) a procédé au remplacement du réseau d'eau potable dès cet automne.





En même temps, un appel d'offres a été lancé pour ce qui concerne les travaux pris en charge par la commune, dans le cadre de la procédure adaptée et a donné les résultats suivants :

LOT 1 : aménagement des trottoirs et des usoirs

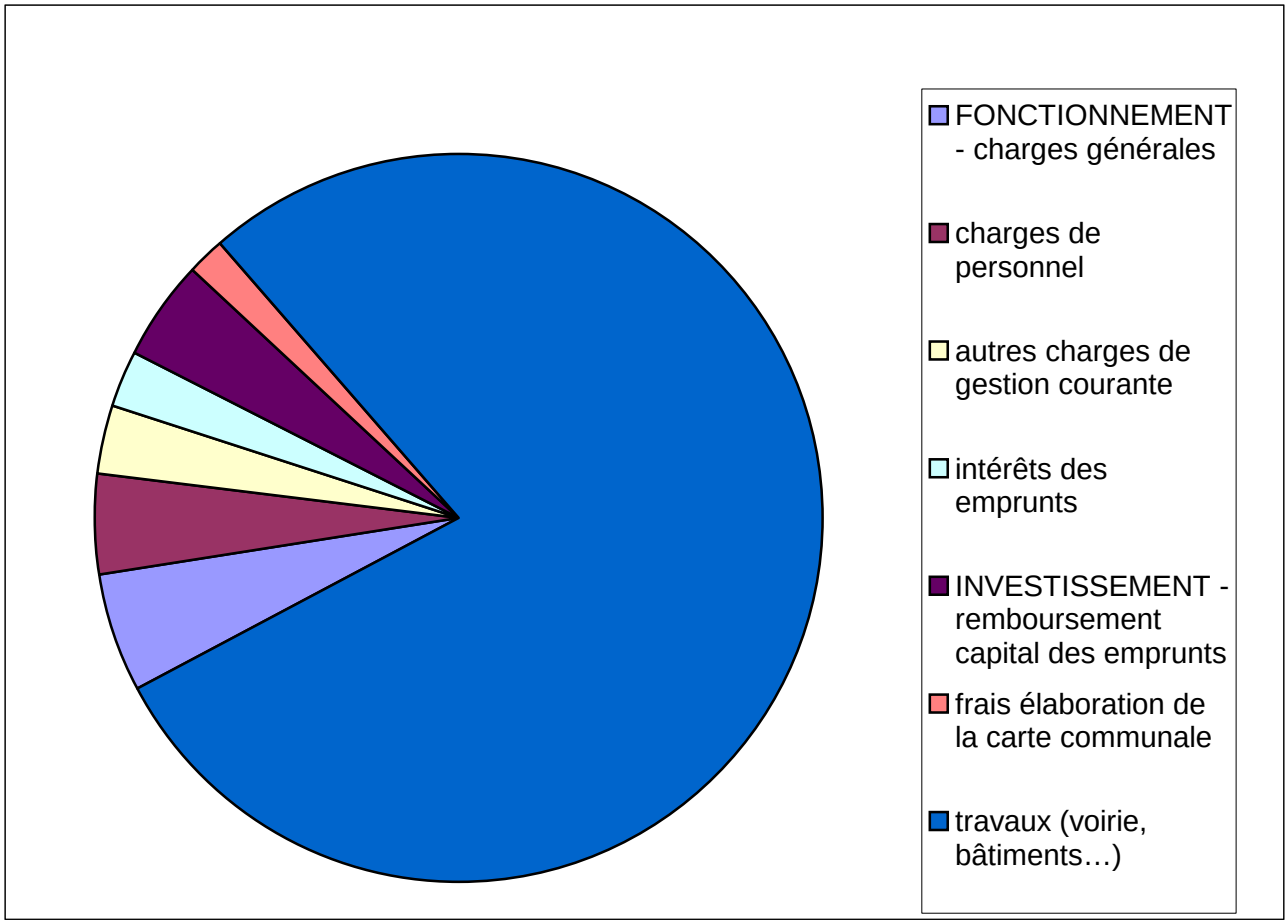
Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise COLAS dont l'offre est de 131.728 € HT comme étant la mieux disante. Il a d'ailleurs été prévu qu'elle débute les travaux dès le 7 décembre.

LOT 2 : mise en souterrain des réseaux secs (EDF, France TELECOM, éclairage public)

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise SOBECA d' IMBSHEIM dont l'offre est de 62.489,76 € HT comme étant la mieux disante.
L'enfouissement des réseaux, comme on a pu le constater, est également en bonne voie.

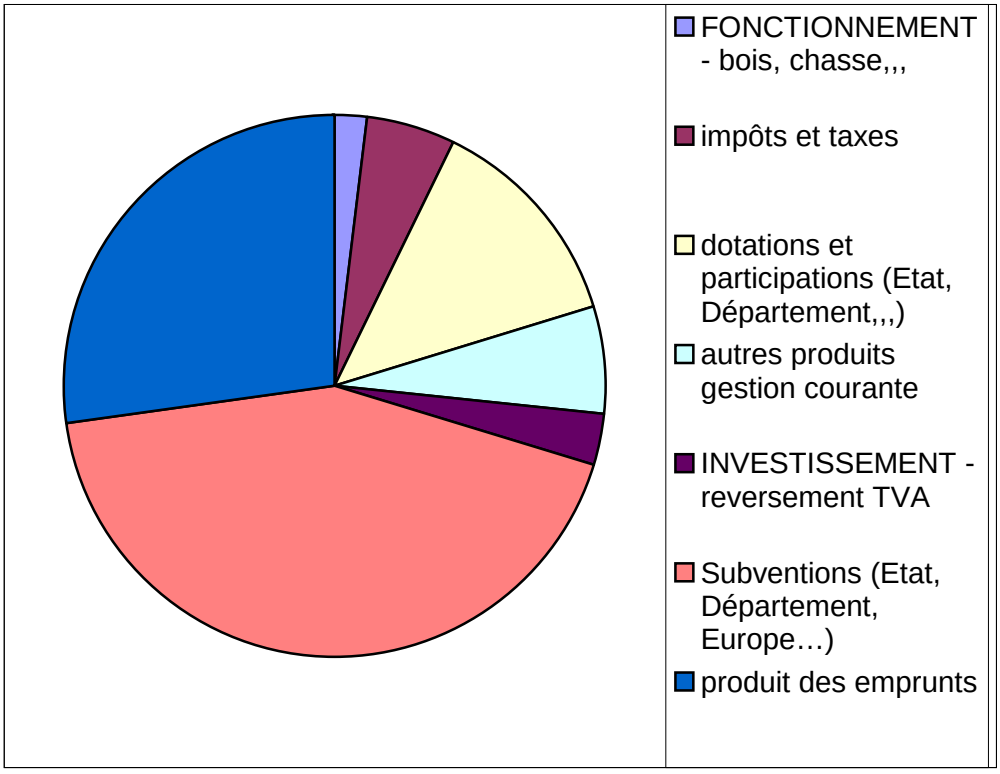
BUDGET COMMUNAL

REPARTITION DES DEPENSES



REPARTITION DES RECETTES





A propos de la chasse communale…

Comme vous le savez, dans les deux départements d'Alsace comme dans celui de la Moselle, la chasse fait l'objet d'une gestion communale et fait l'objet d'une location d'une durée de 9 années. La précédente période va s'achever le 1er février 2006 et il y a lieu de relouer la chasse pour une nouvelle période de 9 ans, c'est à dire du 2 février 2006 au 1er février 2015. Le produit de la location peut soit être abandonné au profit de la commune, soit être réparti entre les propriétaires.
Cette location doit obéir à une procédure prescrite par le code de l'environnement et précisée par arrêté préfectoral. Ainsi, le conseil municipal a donc été amené à prendre un certain nombre de décisions. Nous nous permettons de vous en relater le compte-rendu.

M. Marc WALTER et M. Richard BOCH sont désignés comme membres de la commission communale consultative de chasse présidée par Madame le Maire.

La consultation des propriétaires fonciers s'étant déroulée par écrit et non par réunion, les résultats sont les suivants :
Les 2/3 des propriétaires (155 sur 194) détenant les 2/3 (409 ha 08 a 77 ca) de la surface chassable se

sont prononcés pour l'abandon du produit au profit de la commune.

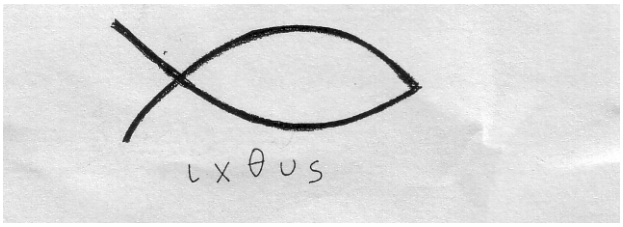
Il n'y a ni réservataire, ni enclave et la chasse de Postroff est constituée de deux lots, séparés par l'Isch. Le lot n° 1 concerne 270 ha de plaine tandis que le lot n° 2, de 200 ha comporte 44 ha de forêts,
Les anciens locataires des lots respectifs, Messieurs SASSI et GUIGOU ont déposé dans les délais, une déclaration de priorité et une demande de convention de gré à gré pour la période de chasse du 2 février 2006 au 1er février 2015 et ont informé Madame le Maire qu'ils sont prêts à accepter une augmentation du prix de la location de 12 %

Le conseil municipal a donc décidé de conclure des conventions de gré à gré et d'en fixer le prix comme suit :
LOT 1 : 270 ha de plaine – 1.229 € à Mr. GUIGOU Jean-Claude, habitant les Clos 83830 CALLAS
LOT 2 : 200 ha dont 44 ha de forêts – 5.532 € à Mr. SASSI Alphonse, domicilié : 2224 route du géant 13105 MIMET
En rappelant l'article 21 du cahier des charges type qui stipule qu'indépendamment du plan de chasse, le locataire est tenu de réduire le nombre des animaux nuisibles (sangliers, corbeaux, freux…) afin de respecter un juste équilibre agro-sylvo-cynégétique et biologique.
Le résultat de la location de la chasse de Postroff a fait l'objet d'une insertion légale dans deux journaux, à savoir « Les affiches moniteur » et « le républicain lorrain ».

Pour conclure, il est à noter que la réception tardive du cahier des charges a constitué la seule difficulté, bien que la procédure de consultation des propriétaires ait été entamée avant réception de celui-ci.

La vie au fil des jours…

16 janvier 2005



Rencontre œcuménique au temple de Hellering.

« Le Christ, unique fondement de l'Eglise », tel est le thème qui réunit catholiques et protestants d'un grand secteur géographique allant de Bettborn à Wolfskirchen. Rassemblés autour de leurs prêtres et pasteurs, les fidèles partagent un émouvant et sincère moment de prière dans une église comble.

Le verre de l'amitié partagé à la salle communale clôt cette belle rencontre.

Mars

9è édition du nettoyage de printemps, pour les 47 enfants de Baerendorf/Postroff. Ramasser canettes vides, paquets de cigarettes, bouteilles, sacs plastiques n'est pas un travail plaisant, surtout pour les enfants. (C'est sans doute pour cette raison que les adultes ont renoncé à faire ce nettoyage, depuis belle lurette déjà). La nouveauté, c'est le grand barbecue qui les rassemble tous au terrain de sport : appétissant, revigorant, convivial, joyeux.



9 avril

L'association Apost'rock, basée au village, organise un concert de musique rock à Fénétrange. David HOFFMANN, du groupe LABSTANCE, est enfant de Postroff.

N'oubliez pas de l'encourager, lors de ses prochains concerts. Sa musique vaut le détour !

Mai

Tournoi de volley à Postroff

Quel bonheur de voir tant de jeunes s'affronter dans un esprit sportif amical. Bien sûr, tous sont gagnants… c'est la vie et la jeunesse qui gagnent !

17 juin

Caroline WALTER fête son 90 è anniversaire. Une délégation communale ne manque pas de lui rendre visite et de l'honorer. A Postroff, avec Madame FOUS Louise -94 ans-, voilà deux dames qui atteignent l'âge respectable de plus de 90 ans. Félicitations !

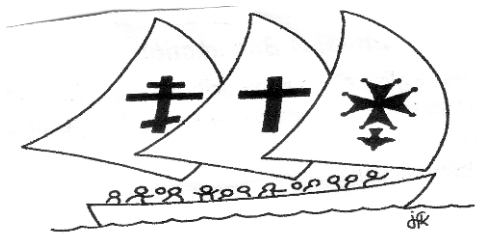
Juillet

21è marche populaire

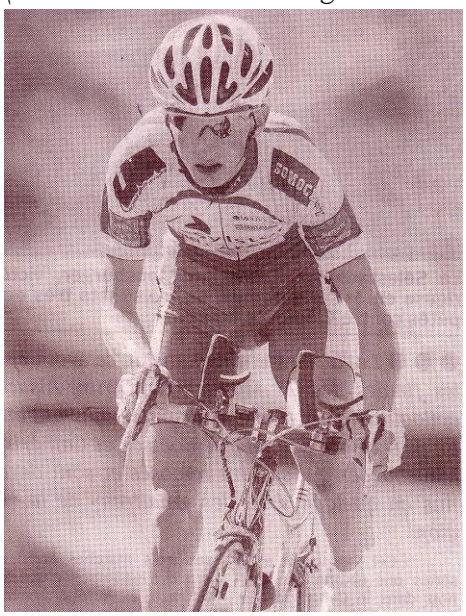
Belle édition cette année ; le succès est au rendez-vous, les marcheurs répondent nombreux à l'appel ; l'intendance suit ! longue vie à cette marche qui fait connaître Postroff bien au delà de notre région.

21 août

Fête œcuménique de Postroff



Protestants et Catholiques chantent ensemble leur Père : « tu es là au cœur de nos vies et c'est toi qui nous fait vivre ». La vie, c'est aussi la nourriture terrestre : pizza, flams et succulents gâteaux réjouissent nos palais.



18 septembre

Championnats d'Alsace du contre la montre en terre lorraine.

Ce qui intéresse les organisateurs (l'A.C. Strasbourg-Holtzheim) c'est en fait, la côte de Postroff.

C'est là que Laurent SPIESSER (ASPTT Mulhouse) triomphe en gagnant la course toutes catégories et la série régionale.



Ce même jour, à 15 h en l'église de Wissembourg, a lieu l'ordination de notre pasteur Stéphane KAKOURIDIS.
Ceux qui y étaient se rappelleront une cérémonie sobre, recueillie et émouvante.



Octobre

La troupe de théâtre de Wolfskirchen se produit en salle polyvalente de Hirschland au profit de la paroisse protestante de Postroff. Trois pièces y sont jouées par une équipe soudée dont les plus jeunes ne sont pas plus hauts que trois pommes. Rires et bonne humeur sont, comme toujours, de la partie.

15 octobre

Vente des brioches de l'amitié au profit des Amis et des Parents d'Enfants Inadaptés de la Région de Sarrebourg. Marion BLIN et Anaïs PFEIFFER ont ainsi collecté 304,20 € pour la vente de 70 brioches. Merci pour leur dévouement.
Merci pour votre générosité.

REMERCIEMENTS

Merci à Gérard GANGLOFF pour les pavés anciens dont il a fait don à la commune. Ils serviront à l'embellissement de la place de la mairie.

Merci à Ulrike KEHL et Reinhard SPIEGEL pour les couverts en inox qu'ils ont offert. Ainsi, à l'occasion de la fête paroissiale, nous n'utiliserons plus de couverts en plastique source de pollution inutile.

Bienvenue aux nouveaux habitants !

Monsieur et Madame Raoul et Anne HOFF et leurs enfants Eliot et Alix, qui ont emménagé dans leur nouvelle maison, 3 rue des alouettes,

Monsieur GAUTIER Marc et Mademoiselle Cinthya DESMONS ainsi qu'Amandine et William, installés au 20 rue principale,

Monsieur Christophe ABECK et Mademoiselle Virginie OSTERMANN, habitant au 2 rue des jonquilles

Monsieur Alexandre HIRAULT arrivé au 14 rue de Fénétrange,

Monsieur Michaël WEYER et Mademoiselle Christelle PIERCY, qui ont emménagé dans leur nouvelle maison, 4 rue des alouettes,

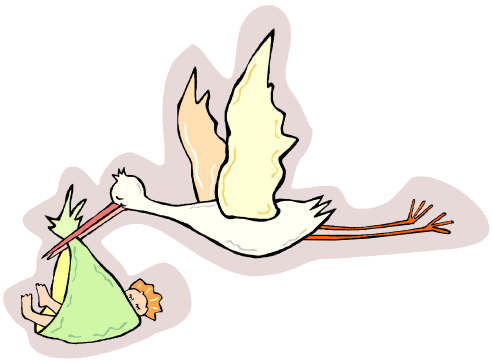
Monsieur Xavier WIDEHEM et Sylvie PRETNAR ainsi que Nicolas et Milha, habitant au 2 rue des jonquilles

Qu'ils puissent s'épanouir au sein de notre village et y trouver un accueil des plus chaleureux.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Anthéa Chantal Lucette ODISIO , née le 1er mars 2005,
Fille de Frédéric ODISIO et
Madame née Delphine LUKOSCHEK
Au 27 rue principale



Amélya Doris KLEIN, née le 19 mai 2005,
Fille de Frédéric KLEIN et Madame née Sandrine KUBETAT
Au 2 rue des champs

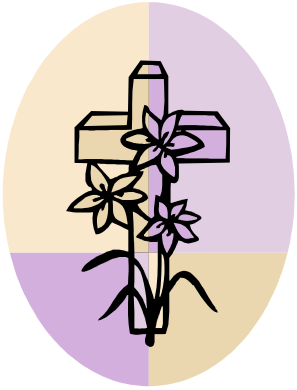
William GAUTIER, né le 3 octobre 2005,
Fils de Marc GAUTIER et de Cinthya DESMONS
Au 20 rue principale

Emma Victorine STEIL, née le 10 octobre 2005,
Fille de Christophe STEIL et Madame née Nathalie BLAISE Au 50 rue principale

Milha Sylvie Stéphanie BAUDIA
Née le 13 décembre 2005,
Fille de Nicolas BAUDIA et
De Sylvie PRETNAR au 2 rue des jonquilles

Nous adressons nos plus vives félicitations aux heureux parents !

DECES



Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès des personnes suivantes :

Madame BOSCH Marie veuve LAPERROUSAZ , décédée à SARRE-UNION le 26 février 2005

Madame WILHELM veuve LEHé Marie, décédée à POSTROFF le 27 avril 2005

Madame QUIRIN épouse ROTH Ernestine, décédée à SARREBOURG le 21 février 2005

Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles.

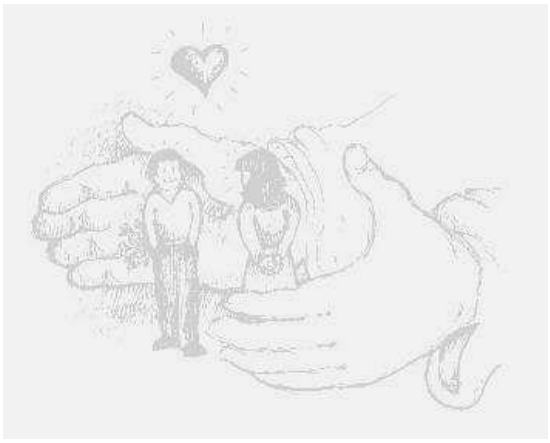
MARIAGES

Deux jeunes couples ont décidé de se marier à Postroff en cette année 2005. Nous leurs adressons nos félicitations !

Il s'agit de



Sébastien NOËL et Stéphanie BOUR, qui est la fille de nos concitoyens Mr et Mme Raymond BOUR, se sont mariés le 1er avril 2005.



Et de



Stella WOLLMANN et Fabien OURY, conseiller municipal et qui est le fils de nos concitoyens Mr et Mme Roland OURY, mariés le 14 mai 2005.

Une délégation du conseil municipal a d'ailleurs tenu à les honorer à l'occasion d'une journée si particulière.

Hommage à nos aînés

Mme. FOUS Louise née en 1911

Mme. WALTER Caroline née en 1915

Mme. WISROCK Pauline née en 1916

Mme. GANGLOFF Amélie née en 1919

Mme. BREHM Caroline née en 1920

M. ROTH Arthur né en 1920

Mme. MAURER Frida née en 1922

Mme. WILHELM Cécile née en 1923

Mme. WIES Irma née en 1923

M. QUIRIN Emile né en 1924

M. WILLIG Othon né en 1925



BON ANNIVERSAIRE A CAROLINE WALTER…

RECENSEMENT DE LA POPULATION

LE RECENSEMENT EN 2006

Toute la population vivant à POSTROFF sera recensée à compter du 19 janvier 2006

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.
Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus

récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.)

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants comme POSTROFF, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes – un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.
Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

POSTROFF fait partie du groupe des communes recensées en 2006.

A partir du 19 janvier 2006, vous allez donc recevoir la visite de Christine BOOS,



secrétaire de mairie, qui a été désignée agent recenseur. Elle viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. Elle peut vous aider à remplir les questionnaires. Elle les récupèrera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble ou un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 03.87.07.64.62.
Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site insee.fr à partir de janvier 2007.

Une première réunion s'est tenue en date du 16 septembre 2004. C'est le cabinet LAMBERT, géomètre, de Sarre-Union qui est chargé de la digitalisation, au format EDIGEO, du fond de plan cadastral de la commune tandis que le bureau d'études ECOLOR de Fénétrange est chargé de l'élaboration de la carte communale.

A – LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE

Les objectifs de la Carte Communale sont définis par **les articles L.124-1 à L.124-4 du Code de l'Urbanisme**.

Selon l'article **L124-2 du Code de l'Urbanisme** :

Les Cartes Communales respectent les principes énoncés aux articles L.110 et L.121.1. Elles délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'exception des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Les cartes communales sont approuvées, après enquête publique, par le conseil municipal et le préfet. Les cartes communales approuvées sont à la disposition du public. Elles doivent être compatibles, s'il y a lieu, avec les dispositions du schéma de cohérence territorial, du schéma de secteur, du schéma de mise en valeur de la mer, de la charte du parc naturel régional, ainsi que du plan de déplacements urbains et du programme local de l'habitat.

Le Code de l'Urbanisme prévoit l'attribution d'un Droit de Préemption aux communes dotées d'une Carte Communale, selon l'article **L 211-1 du Code de l'Urbanisme** :

« Les Conseils municipaux des communes dotées d'une Carte Communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée. »

B – LE RAPPORT DE PRESENTATION

Selon l'article **R124-2 du Code de l'Urbanisme**, le rapport de présentation :

1° **analyse** l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2° **explique les choix retenus**, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3° **évalue les incidences** des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

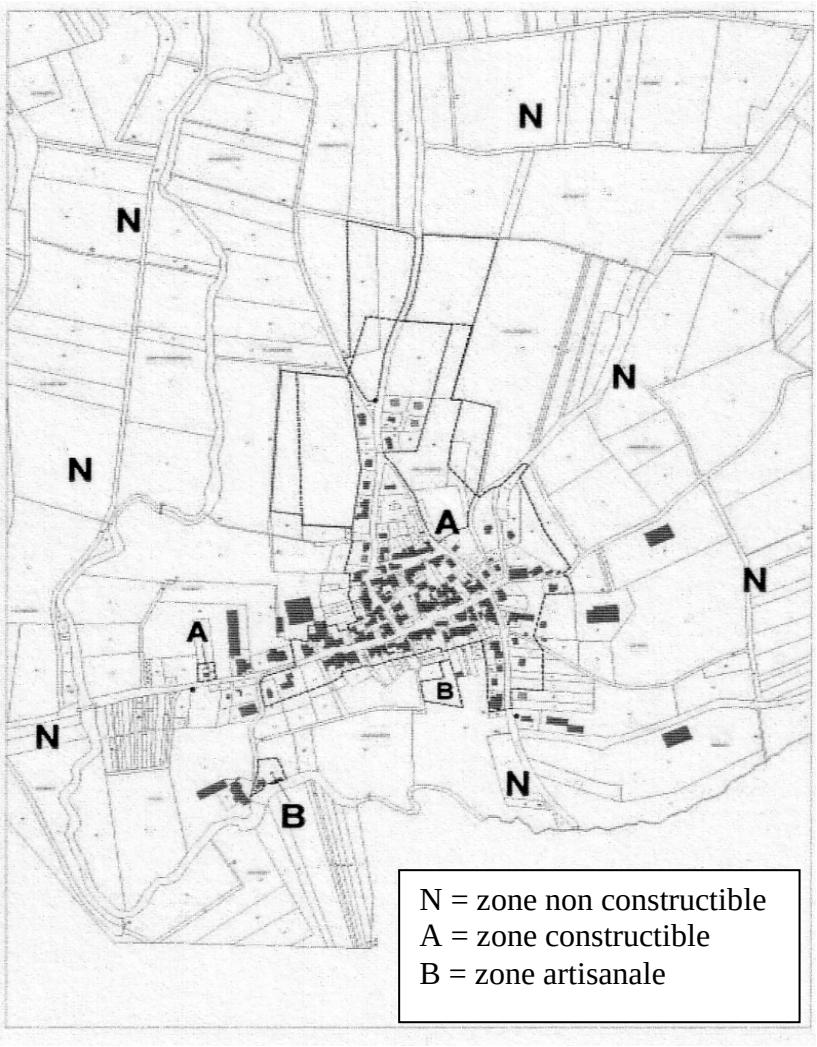
C – DOCUMENTS GRAPHIQUES

Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Ils délimitent, s'il y a lieu, les secteurs où la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme.



L'objectif de la carte communale est d'ouvrir de nouvelles zones urbanisables afin de pouvoir offrir de nouveaux terrains à bâtir, de qualité, face à une demande croissante et donc d'attirer de nouveaux habitants.
Dans le cadre de son développement futur, la commune souhaite conserver son caractère villageois. La réouverture de l'école a été très appréciée et la commune tient à la conserver. L'arrivée de jeunes couples dans la commune par le biais de la construction d'un lotissement n'est donc pas négligeable.
En fonction des contraintes présentes sur la commune (topographie, exploitations agricoles…) les secteurs possibles pour l'urbanisation sont limités. Le secteur Nord, vers Wolfskirchen, est la seule possibilité d'extension pour accueillir de nouvelles constructions. Enfin, le respect de la qualité générale du village avec ses zones de vergers et ses prairies se traduit par une zone d'extension cohérente et bien intégrée à son environnement. Elle n'engendre pas la suppression de vergers.

ASSOCIATION SPORTIVE POSTROFF

"Postroffer Isbere"

Le 20 février, nous nous sommes retrouvé pour la marche aux pois de 10 km sur le circuit 2004. Une fois n'est pas coutume nous avons eu droit à une belle couche de neige pour l'occasion qui ne nous a, bien sur, pas empêché d'atteindre la table dressée dans la salle de l'école.



Le tournoi de volley s'est déroulé le 5 mai. Le rendez-vous est bien pris maintenant. Beaucoup de gens, comme toujours, se retrouvent pour cette fête du sport conviviale et enivrante. Cette année pourtant la météo fut capricieuse, quelques ondées on fait craindre le pire mais heureusement ce n'était à chaque fois que pour quelques minutes. « 3 Gars 1 Fille » de Gondrexange ont remporté le 2ème challenge Steffanus pour une année.

Le 17 juillet, la marche populaire demande toujours autant de bras et de têtes pour canaliser les 572 marcheurs de cette année. Leur verdict, beau circuit, bon repas et cadre rustique et convivial. Ce résultat qui nous va droit au cœur a mérité une soirée de détente en septembre au dîner dansant du groupe folklorique de Drulingen.

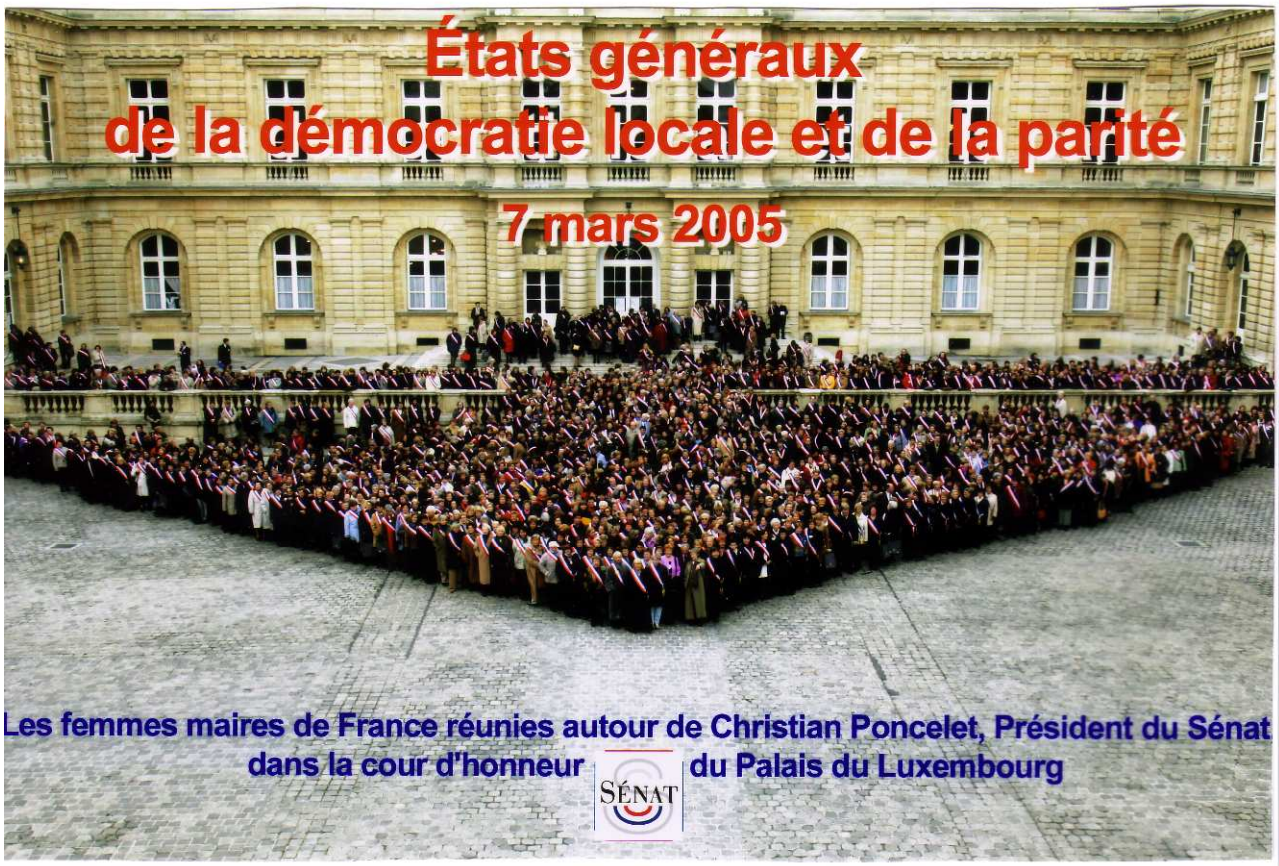
Au nom de l'association, je tiens à remercier tous ceux qui nous ont aidés, directement ou indirectement pour le bon déroulement de nos manifestations.

Pour l'A.S.P.
OURY Fabien

Voici le club de gym de Postroff qui se réunit tous les mercredi à 20 h dans une ambiance sympathique. Merci aux adhérentes fidèles qui pour certaines viennent de villages alentours (même de Sarrebourg et Bischtroff !)
Nous serions fiers d'accueillir de nouveaux membres alors n'hésitez pas à venir.
Merci à Madame le Maire de nous avoir permis d'organiser « l'apéro de la kirb », les bénéfices ont été reversés au club de Fénétrange où nous sommes rattachés actuellement et qui financeront matériel et stages pour Michelle ERKER l'animatrice.







Quelque 1 800 femmes maires ont répondu, le 7 mars dernier, à l'invitation du président du Sénat, Christian Poncelet, pour les États généraux de la démocratie locale et de la parité. Des échanges riches et denses.

Dès 5 heures du matin, nous nous retrouvons en gare de Sarrebourg, un peu endormies, pour prendre le train puis le métro en direction du Sénat. Là bas, nous sommes accueillies comme des reines. Malheureusement le retard du train nous fait manquer un petit déjeuner qui semblait fort appétissant.

Un long débat sur la gestion municipale réunit un quart d'entre nous dans une des plus belles salles du Sénat. D'autres débats ont lieu dans d'autres salles.

La pose photo, nous rassemble toutes dans la cour avant que 36 bus hautement escortés par la police municipale de Paris nous mène au Palais des Congrès.

En sortant du car, quelle ne fut notre surprise de voir tapis rouge déployé et Garde Républicaine au garde à vous pour nous accueillir !!!

Un déjeuner royal nous fait oublier notre long jeûne de cette matinée déjà bien remplie.

A 14 heures nous nous rendons dans la salle des Congrès où Christian Poncelet, Président du Sénat, prononce un discours chaleureux. L'après-midi est consacrée aux témoignages de femmes politiques influentes ; Simone VEIL nous impressionne fortement.

La journée est close par les interventions de Jean-Pierre RAFFARIN, 1er Ministre et Dominique de VILLEPIN, Ministre de l'Intérieur.

Nous étions fières l'une et l'autre de représenter de si petits villages lorrain et alsacien.

Anne-Marie WIES *Marie-Claire STEFFANUS*

Les femmes maires célèbrent soixante ans de droit de vote et d'éligibilité

Réunies le 7 mars par le Sénat pour fêter six décennies de vote et d'éligibilité, elles se réjouiront de la place, toujours plus grande, qu'elles occupent dans la cité. Mais, face aux inégalités politiques qui les frappent encore, les participantes aux Etats généraux de la parité et de la démocratie locale feront aussi valoir quelques doléances.

Tout au long de la journée, les 1 800 participantes plancheront sur leur action dans la gestion municipale, leur vision de l'avenir de la cité, leur condition dans la vie publique et les améliorations à y apporter. A leur façon, elles célébreront les soixante ans du premier vote des femmes, les soixante ans aussi, de leur éligibilité.

De 250 en 1947, les voici aujourd'hui 3 987 (en février 2005). Au regard de leur poids au sein de la population totale, leur représentation parmi l'ensemble des maires demeure faible : 11,1 % seulement. Elle a cependant quadruplé par rapport à 1997 (2,8 %) et doublé au regard de 1989 (5,5 %). Dans les communes de moins de 3 500 habitants, le nombre de femmes maires fait un bond de 2 644 à 3 814 entre 1995 et 2001.

Quelques Portraits :

Angélique DODANE la benjamine,

Le plus jeune maire de France est une femme, première édile de Pont-d'Héry, petite commune du Jura 216 habitants. Cette secrétaire comptable, âgée aujourd'hui de 25 ans, s'était présentée sur une liste élue dès le premier tour du scrutin municipal de mars 2001.
Elle n'affiche qu'un mois de moins que Jean-Charles BRACONOT, maire, lui aussi d'une petite commune rurale, Valhey en Meurthe et Moselle 161 habitants.

Edmonde GURY, la doyenne

A 89 ans dont 27 passés à la tête de sa petite municipalité de Puyrenier 55 habitants en Dordogne, elle conduit sa voiture (sauf la nuit) et ramasse encore les feuilles dans sa cour. Si « les petites misères de l'âge » l'épargnent, point de doute : elle sera bien des 1 800 participantes aux Etats généraux de la parité et de la démocratie locale. « Dans ma commune, je suis un peu comme la maîtresse de maison d'une grande famille raconte-t-elle. Quand certains ne tiennent pas leur chien, je leur dis clairement que s'ils continuent, je vais envoyer leur bête à la SPA ». Très active, elle participe à toutes les réunions d'élus : « je suis souvent la seule femme mais j'apporte ma sensibilité. Pour les routes, par exemple, je préfère rapiécer, faire des petites reprises plutôt que de me lancer dans des grands travaux comme le veulent souvent les hommes ».

Suzanne JORET, la doyenne des maires honoraires

L'ancienne première édile de Binic (1970 - 1977) a fêté ses cent ans le 18 février 2004. A cette occasion, le maire actuel de la commune, Yvon Batard, avait rappelé sa « droiture, son dévouement, sa générosité souriante et sa fermeté ». Encore fort verte, elle rappelait lors d'une rencontre avec des écoliers qu'elle n'avait pas manqué « une réunion de conseil municipal pendant 38 ans ». « Quand je lis que six conseillers étaient absents je ne sais plus trop où, et que par-dessus le marché ils ne se sont pas excusés, je ne trouve pas cela normal. Avec moi, ça ne se serait pas passé comme ça ! », s'était-elle-exclamée.

Marie-Jeanne ISOARD, dans la plus petite commune ...

Dans les années 1 800, la commune de 74 hectares dénombrait presque 200 habitants. Dans les années trente, une quinzaine d'élèves fréquentaient encore l'école. Rochefourchat, dans les hauteurs de la Drôme, compte maintenant un habitant à l'année, mais onze électeurs parmi lesquels neuf membres d'un conseil municipal présidé par Marie-Jeanne Isoard. Madame le maire vit principalement à 40 km de là. En poste depuis 1983, elle a vu, sans mélancolie, l'école de son enfance transformée en gîte communal. A 76 ans, l'enfant du pays se réjouit qu' « aucune maison du village ne soit aujourd'hui laissée à l'abandon ».

... Fabienne KELLER, dans la plus grande

Cette brillante polytechnicienne, lieutenant de vaisseau de réserve est devenue maire de Strasbourg 267 000 habitants en 2001. Infatigable travailleuse, l'ancienne haut fonctionnaire aux ministères de l'Agriculture et des Finances a depuis septembre dernier, intégré le Sénat. Une façon pour elle de défendre les intérêts de sa ville dans les dossiers du TGV Est ou du maintien du siège de Parlement européen.

Manon DUMOULIN : le plus long mandat

Dans sa commune, à la préfecture ou pour ses amis sénateurs Paul Girod et Jacques Pelletier, elle est simplement « Manon ». Une femme maire, la figure était pour le moins étonnante en 1958. Lorsqu'on l'a contacté à la mort du premier magistrat de Neuville-sur-Ailette 78 habitants (Aisne), elle a hésité. Elle avait ses trois enfants en bas âge, la ferme, les vaches ... Elle aurait préféré que son mari se présente. Mais de nationalité belge, il ne le pouvait pas. Alors Manon a dit oui : pour un an, jusqu' « aux municipales de 1959 ». Quarante six ans ont passé et elle est toujours en poste. « J'ai mis l'eau, j'ai créé un musée de l'oiseau, j'ai construit une salle de fête ». « Pendant dix ans, c'est même moi qui ai assuré bénévolement le secrétariat ». Deux fois opérée de la hanche, ces dernières années, elle pense à passer la main. Mais pas avant les prochaines élections. 1958 - 2008 : cela ferait, il faut dire, un drôle de bail.

Génération 1945

Marie-Madeleine DIENESCH, la défricheuse

S'il en est une qui mérite l'appellation de pionnière, c'est bien elle. Elue à l'Assemblée constituante dès 1945, elle fut la première à assumer la charge de vice-présidente du Palais-Bourbon en 1958. En dehors de Nafissa Sid Cara, secrétaire d'Etat chargée des questions sociales en Algérie et de l'évolution du statut personnel de droit musulman (1959-1962), elle fut la seule représentante de son sexe à siéger, sous le V^{ème} République, à la table des Conseil des ministres du général de Gaulle. Sous son allure austère, Marie Madeleine Dienesch masquait un tempérament de feu. Née au Caire d'un père flamand, elle n'avait pas d'attache avec ce qu'on n'appelait pas encore les Côtes d'Armor. C'est pourtant là que, nommée jeune professeur à Saint Brieuc, elle entra dans la Résistance puis dans la carrière politique. Secrétaire d'Etat chargée de l'Education nationale puis des Affaires sociales, de la Santé publique et de la Sécurité sociale entre 1968 et 1974, cette catholique militante, décédée en 1998, mit sa soif de justice d'abord au service du MRP puis du gaullisme.

Gilberte BROSSOLETTE, la veuve intrépide

Son courage durant la guerre, son nom seul même auraient dû servir de sésame. Il n'en fut rien. Les élus socialistes de l'aube, comme la plupart de leurs collègues, renâclaient. Ils ne voulaient pas, comme représentante à la deuxième Assemblée constituante, de Gilberte Brossolette, la veuve de leur camarade Pierre qui, le 22 mars 1944, plutôt que de lâcher ses lourds secrets, se jeta du 5ème étage de la Gestapo, avenue Foch à Paris. « Il est des femmes d'élite qu'il faut savoir choisir » : Léon Blum se fit fort d'intervenir. La jeune quadragénaire fut finalement élue à l'automne 1945. Membre du Conseil de la République (équivalent de l'actuel Sénat) de 1946 à 1958, elle se consacra ensuite au journalisme qu'elle exerça à la radio puis à la télévision. Une passion, une vocation héritée de son mari que cette ardente militante de la cause des femmes, décédée l'an passé, a transmis à sa petite fille, Sylvie Pierre-Brossolette, rédactrice en chef adjointe du Figaro Magazine.

Marie-Hélène CARDOT, la sainte du Palais

Dans l'ombre de son mari avant-guerre, cette ardente patriote, décédée en 1977, s'engagea contre l'ennemi dès 1940. Arrêtée par les Allemands le 18 juin 1944, elle dut son salut à l'attaque de son convoi de déportation par des compagnons résistants. Cette démocrate-chrétienne (MRP), élue au Conseil de la République en 1946, se fit ensuite la porte parole des plus jeunes. « Une sous-alimentation prolongée, des conditions de vie où les plus élémentaires soins d'hygiène étaient méconnus, des chocs nerveux provoqués par de douloureux et sauvages spectacles, voilà ce que de trop nombreux enfants de France ont connu pendant les longues années de guerre », pointait-elle notamment le 2 août 1950. Vice-présidente du Sénat entre 1959 et 1971, elle fut toujours, dixit Alain Poher, d'une rare « efficacité ». Le patron de la Haute Assemblée n'hésitait pas à la qualifier de « sainte du Palais ».